



**RECUEIL**  
**DES**  
**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**BR  
CDAC**

**N° Spécial**

**11 juillet 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRE.BR.CDAC du 11 juillet 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Décision</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>Page</b>
DRE.BR CDAC n° 2017-165	05.07.2017	Décision accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine.	3

**Décision DRE-BR-CDAC n°2017-165 du 5 juillet 2017 accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine.**

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL  
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 juillet 2017 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-33 du 11 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine, reçue dans mes services le 31 mai 2017 et enregistrée sous le numéro 92.17.05 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 juin 2017, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

**M. Denis LARGHERO** représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;

**M. Andre MANCIPOZ**, représentant M. Manuel AESCHLIMANN, maire d'Asnières-sur-Seine ;

**M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

**M. Vincent LELIEVRE**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

**M. Pierre BECK**, association UFC Que Choisir.

**M.Gérard SCHREPFER**, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret

Assistés des représentants de l'Administration :

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation
- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA

Considérant que ce projet est implanté sur les lots A3-A4 de la ZAC du Parc des affaires créé le 7 septembre 2009 ;

Considérant que ce projet constitue la seconde phase de restructuration des emprises industrielles de la commune d'Asnières-sur-Seine ;

Considérant que le projet s'insère dans le socle des futurs bâtiments bien intégrés au paysage du site;

Considérant que le projet doit permettre une dynamique urbaine en faveur de la mixité fonctionnelle ;

***La Commission procède au vote.***

***Ont voté pour la réalisation du projet :***

**M. Denis LARGHERO** représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ; ;

**M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

**M. Pierre BECK**, association UFC Que Choisir.

**M.Gérard SCHREPFER**, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret

**M. Andre MANCIPOZ**, représentant M. Manuel AESCHLIMANN, maire d'Asnières-sur-Seine

**M. Vincent LELIEVRE**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

***S'est abstenu :***

*Néant*

***A voté contre la réalisation du projet :***

*Néant*

***Absents :***

**M. Alain-Bernard BOULANGER**, maire de Villeneuve-la-Garenne  
**Mme Valérie PECRESSE**, présidente de la Région Ile-de-France ;  
**M. Patrick OLLIER**, président de la Métropole du Grand Paris ;  
**Mme Marie-Christine DURIEZ**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de  
l'Environnement des Hauts-de-Seine

**La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine décide d'accorder l'autorisation sollicitée, déposée par la société SCCV Asnières A3 A4, relative à la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine.**

Nanterre, le 5 juillet 2017

**Pour le Préfet, et par délégation,  
La sous-Préfète chargée de mission  
pour l'emploi et le développement économique**

**Isabelle HERRERO**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>